

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 octobre 2022
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/10/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/10/2022 (accusé de réception du 14/10/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Demande de renouvellement subventions 2022 pour la société d'horticulture et d'art floral de Quimper

La commune de Quimper soutient les associations et à ce titre, il est proposé d'accorder la subvention suivante.

La société d'horticulture de Quimper (104 adhérents) a pour objectif de rassembler tous les amateurs de jardinage, de les informer lors des séances de travaux pratiques, tout en développant la connaissance de l'horticulture et de la botanique.

Cette société savante est un partenaire privilégié de la commune de Quimper et un participant régulier des manifestations organisées par la commune de Quimper, telles que les marchés de la fleur d'été et d'automne ou encore le *Temps de l'arbre*. Elle gère également un verger au Vallon Saint-Laurent, présentant de très nombreuses variétés d'arbres fruitiers, où sont organisées de très nombreuses séances ouvertes au public, contribuant ainsi à l'attractivité du site, par ailleurs labellisé Espace Vert Ecologique et refuge LPO.

Au vu de ces éléments, il est proposé de poursuivre l'accompagnement de l'association en renouvelant l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder une subvention de fonctionnement de 600 euros, au titre de l'année 2022, à la société d'horticulture et d'art floral de Quimper (imputation 6574-420-823).